

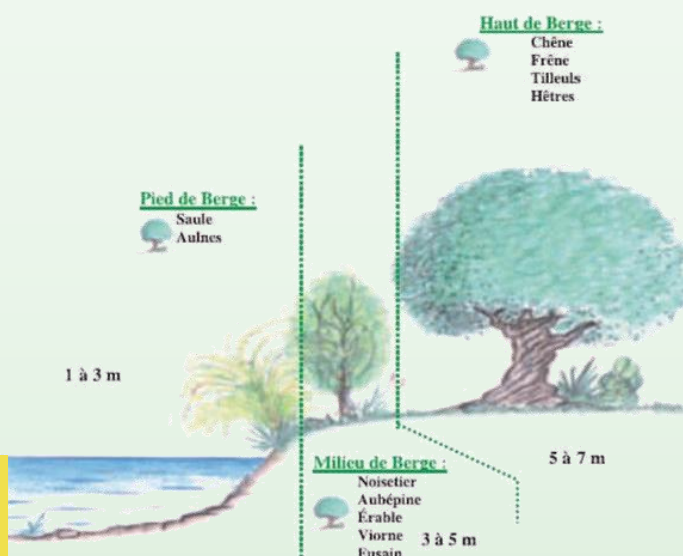
2.1. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le nom ripisylve vient du nom latin « ripa » qui signifie rive et de « sylva » qui signifie forêt. Elle représente la végétation (strate herbacée, arbustive, et arborée) riveraine des forêts, prairies... en relation avec le cours d'eau (zone de transition).

La ripisylve fait partie de notre patrimoine paysager

La ripisylve doit être :

- **diversifiée** autant au niveau des essences, que des strates et des âges ;
- sa **largueur doit être adaptée** à celle du cours d'eau et à l'utilisation des parcelles avoisinantes. Cependant, il est indispensable de laisser une bande végétale en bordure du cours d'eau sachant que plus elle sera importante (largueur et densité) plus elle jouera ses différents rôles correctement.



Les espèces non désirables :

- **le peuplier cultivar** : système racinaire superficiel ;
- **le robinier faux accacia** : espèce envahissante ;
- **les résineux** : système racinaire superficiel et acidification du milieu ;
- **la renouée du japon** : espèce envahissante.

Les espèces à privilégier en bordure de cours d'eau sont les espèces locales et adaptées au milieu

2.1.1. Quel sont ses rôles ?

Maintenir la berge par son système racinaire d'où l'importance d'avoir une ripisylve diversifiée (différentes strates arborée, arbustive et herbacée). Par leur système racinaire plus ou moins profond, plus ou moins traçant, les végétaux donnent une cohésion et fixe la berge ce qui sur le long terme limite les érosions de berges.

Les espèces les plus adaptées que l'on retrouve fréquemment sur le bassin versant du Viaur sont l'Aulne et les Saules.

Réguler les crues par leur système aérien qui va freiner les écoulements en dissipant l'énergie grâce à la rugosité créée. Cela va favoriser les débordements en amont des zones à risques.

Réduire les pollutions issues des écoulements c'est une zone tampon qui va épurer les eaux de ruissellement chargées en nitrates, phosphates ou autres polluants. Elle permet également de stocker les limons ou les sables issus de l'érosion des sols. De même, elle assimile les éléments non absorbés par les cultures.

Atténuer le réchauffement de l'eau en faisant de l'ombrage, en effet, sans ombre la température de l'eau d'une rivière augmente. Le maintien d'une eau fraîche est indispensable pour une bonne autoépuration de la rivière permettant une eau de qualité. Il est également important pour le début du cycle de la truite fario, espèce cible des cours d'eau de première catégorie piscicole.

Diversifier les habitats terrestres et aquatiques. C'est un écosystème à part entière, zone d'alimentation, de refuges, de reproduction... pour différentes espèces animales, elle participe au maintien de la biodiversité sur notre territoire. Ces bandes végétales permettent aussi de réaliser des liaisons entre les différentes parties boisées.

Faciliter l'élevage par la présence de zones de confort pour le bétail (effet brise vent, zone ombragées...) et de clôtures durables.

Le Syndicat Mixte est doté d'une équipe qui travaille sur le terrain. Ce travail est programmé dans un PPG (Programme Pluriannuel de Gestion) d'une durée initiale de 10 ans. Ce PPG tient compte des enjeux (Intérêt général : restauration et fonctionnement des milieux aquatiques). La nature des travaux et leur fréquence (de 5 à 30 ans) est réfléchi selon les enjeux d'un secteur. Ces travaux sont pris en charge par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie, les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne et par l'ensemble des communautés des communes du bassin versant.

Si vous souhaitez intervenir sur votre ripisylve, nous sommes à votre disposition (voir coordonnées en bas de page)

2.1.2. Quelques règles à respecter

→ Laisser certains sujets morts sur pied, des petits embâcles, laisses de crues sur les berges... afin qu'ils profitent à la faune sauvage (insectes, oiseaux, poissons) ;

Ces sujets peuvent être entraînés lors de crue, mais une majorité vont permettre de freiner les écoulements et favoriser les débordements. Ceci est favorable afin de réduire les pics de crues en aval.

→ Recéper tous les 7 - 8 ans environ 1/3 des cépées d'aulnes et saules afin de rajeunir la végétation si besoin ;

→ En zone boisée ces interventions ne se justifient que très peu, hormis en amont d'un pont ou d'une zone habitée. Intervention si nécessaire uniquement ;

→ L'élagage des branches basses est à proscrire. En effet, elles permettent de ralentir les écoulements en période de montée des eaux et font de l'ombre au cours d'eau ;

→ Laisser les jeunes plants se développer pour renouveler la ripisylve vieillissante ;

→ La ripisylve peut être protégée par des clôtures afin de favoriser la régénération naturelle.



Le sur-entretien est une problématique importante !

Ne pas passer le gyrobroyeur au bord du cours d'eau car il supprime totalement la régénération naturelle et tous les bénéfices que nous avons vu précédemment.

Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires qui seront directement transférés dans l'eau de la rivière qui ne sait pas les éliminer.

Respecter la période de taille au même titre qu'une haie.



Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

10, cité du Paradis – 12800 Naucelle (www.epage-viaur.com)

Hélène POUGET – Animatrice Agri Viaur – Espace Rural

Tél : 05 65 71 10 97 – Mail : helene.pouget@epage-viaur.com

Pierre-Jean ICHARD – Technicien Rivière

Tél : 05 65 71 12 97 – Mail : pj.ichard@epage-viaur.com